



Tapageur

Bulletin d'information sur la lutte contre le bruit environnemental et en milieu de travail, et leurs effets à la santé

7 juillet 2008

Volume 6, Numéro 1

« SVP, montez le silence au fond... (bis) Je n'veux plus entendre les tondeuses le matin [...]»

Réal Béland, humoriste
Chanson « Monte le silence au fond » tiré de l'album « Live in Pologne »

Actualités



Mot de la rédaction

Les silences se prolongent sur de plus longues périodes depuis quelques temps pour **Tapageur**. Nous espérons que nos lecteurs sauront pardonner ses écarts de parution bien involontaires. En ce début de période estivale qui donne trop souvent lieu à une apothéose du bruit, nous vous souhaitons un été calme avec comme lecture quelques textes dont un commentaire des **Tapageurs** sur un sujet de plus en plus préoccupant, la génomique.

Bonne lecture!

Les Tapageurs de la rédaction

TABLE DES MATIÈRES

Actualités		Solution – milieu de travail	
Norme étasunienne questionnée.....	1	La réduction du bruit n'est pas sans (100) solutions	7
Journée québécoise sans bruit	2	Saviez-vous que ?	
Le bruit dérange...il y a des limites	3	Villes de la lenteur...et moins de bruit	7
Le bruit nous isole... baladeur mortel ?!	3	Recherche	
IRSST : nouveau responsable bruit et vibrations	3	Génétique et prévention de la surdité professionnelle ?	8
Au hockey...le bruit peut plaire!	4	Coûts sous-estimés du bruit au travail	8
Outil		Lu pour vous	
Le bruit en milieu de travail, toujours présent! Parlons-en!	4	Outils portatifs et bruit	9
Réglementation		Écoutez pour vous	
Contestation des indemnités pour bruit et poussières devant la Cour suprême	5	À propos du silence	10
Hydravions et bruit en Mauricie:		Les arts et le bruit	
Transports Canada consulte	6	Oreille, tigre et bruit!	11
		On y a parlé du bruit	11

Bruit en milieu de travail

Norme étasunienne questionnée

L'organisme étasunien OSHA (*Occupational Safety & Health Administration*) a été pressé d'adopter une norme plus sévère pour l'exposition des travailleurs au bruit en milieu de travail. En effet, en mars 2007, l'association américaine d'hygiène industrielle (AIHA : *American Industrial Hygiene Association*), par la voix de son président Frank M. Renshaw, **demandait à OSHA d'abaisser, de 90 à 85 dBA pour 8 heures, la norme d'exposition au bruit en milieu de travail en vigueur depuis 1971.**

Le président d'AIHA a aussi invité le secrétaire-adjoint au travail des États-Unis à adopter le facteur de bissection de 3 dB ($q=3$), comme c'est le cas pour une majorité de pays lesquels considèrent que la puissance sonore double à chaque augmentation de 3 dB ou encore que l'on doit diviser le temps d'exposition par 2 à chaque augmentation de 3 dB. Dans ce contexte, **il a rappelé que les États-Unis sont l'une des 2 nations à utiliser une norme de 90 dBA/8hres et l'une des 3 nations à mesurer le bruit avec un facteur de bissection de 5 ($q=5$).**

Selon le président de l'AIHA, les travailleurs étasuniens auraient une protection différente comparativement à d'autres secteurs au sein même de leur pays. Le

département de la Défense et ses 3 branches (air, terre et mer) se réfèrent à la norme de 85 dBA alors que la marine reste la seule à ne pas utiliser le facteur de bissection de 3 dB, mais s'apprête à le faire incessamment.

Finalement, l'AIHA a indiqué que les travailleurs étasuniens sont exposés à des niveaux de bruit plus élevés qu'ailleurs dans le monde. La norme actuelle de 90 dBA/8hres aurait pour effet d'augmenter le risque d'un problème auditif de 26% pour la durée de la période de vie au travail. Pour le président de l'AIHA, cela est inimaginable que la réglementation actuelle sur un risque tel que le bruit, qui expose plus de 30 millions de travailleurs étasuniens, permette que de 20% à 30% des personnes exposées acquièrent des troubles auditifs permanents en plus des conséquences et impacts que cela amène sur leur capacité de communiquer et sur leur qualité de vie.

Source : <http://www.aiha.org/Content/AccessInfo/press/SPR-07-328-01.htm>
<http://www.aiha.org/1documents/GovernmentAffairs/Noise%20Comments-03-26-07.pdf>

Journée québécoise sans bruit

À la différence d'autres nations qui ont choisi de s'aligner sur la Journée internationale de sensibilisation contre le bruit, la 13^e ayant eu lieu le 16 avril dernier, **une 4^e Journée sans bruit a été tenue au Québec, le 14 mai.** Organisée par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), cette journée a cherché notamment à rejoindre des élèves de niveau primaire. Ainsi une vingtaine d'écoles réparties dans 8 régions ont bénéficié d'activités particulières.

Les élèves ont d'ailleurs fait plusieurs suggestions afin de s'attaquer au bruit. Ces actions ont été réparties dans 6 catégories : réduire le bruit, « gros bon sens », politiques communautaires, cocasses et pour les fabricants. Le gagnant 2008 est un élève de l'école *Oiseau Bleu* située à Gatineau qui a suggéré la construction d'une maison sans bruit.

Selon le président de l'OOAQ, Louis Beaulieu, « *années après années, les écoles du Québec sont de plus en plus nombreuses à réaliser l'importance de sensibiliser les enfants à la problématique du bruit et à prendre part à la journée sans bruit* ». L'OOAQ a aussi profité de cette journée pour rappeler la nécessité de mettre en place des solutions pour rendre les écoles plus silencieuses et offrir aux enfants un milieu plus propice aux apprentissages. De plus, pour l'OOAQ, la *Journée sans bruit* s'insère dans une série d'actions visant à favoriser une prise de conscience dans l'ensemble de la population à l'égard du bruit et des problèmes qu'il cause. À titre d'exemple, L'OOAQ organise aussi le *Concours Villes et Villages paisibles*.

Pour accéder aux suggestions des élèves :
http://www.ooaq.qc.ca/bruit/jsb_mai2008.html

Source : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/May2008/13/c7721.html>



16 avril 2008 - 13e Journée internationale de sensibilisation contre le bruit
<http://www.lhh.org/noise/index.html>



Allemagne : http://www.tag-gegen-laerm.de/aktuell_8.php



Combattre la vitesse... et le bruit



Photo : Larry Belzac
(<http://www.cbc.ca>)

Le bruit dérange...il y a des limites !

En 2004, la ville de Rivière-du-Loup avait réalisé diverses opérations visant les silencieux modifiés. En 2007, des opérations similaires ont d'ailleurs permis d'émettre 38 constats d'infraction pour silencieux non conformes. Mais depuis mai dernier, cette ville, de près de 20 000 habitants située dans la région du Bas St-Laurent, semble prendre des actions encore plus soutenues à l'égard du bruit causé par des silencieux non conformes et le crissement de pneus. Ainsi, certains secteurs de la ville se sont vus doter d'affiches particulières à cet égard montrant un pot d'échappement surdimensionné portant davantage sur la pétarade que sur le silence avec le slogan : **«Le bruit dérange...il y a des limites!»** Au cœur de la stratégie municipale, 3 paliers d'actions : informer, sensibiliser et réprimander. Fait à signaler, la campagne contre le bruit indu, causé par certaines automobiles, est incluse dans une campagne plus large visant la vitesse et la sécurité routière. D'ailleurs, cette ville a vu ses efforts, dans le domaine, soulignés lors du congrès de l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) au début du mois de juin, par la remise d'un prix d'excellence.

Sources : *La chasse aux silencieux modifiés. Le Saint-Laurent Portage*, dimanche 12 septembre 2004, p.1).

Site La Vitrine du Bas St-Laurent (Conférence des Élus) : Campagne 2007 contre la vitesse à Rivière-du-Loup, 13 décembre 2007.

<http://www.bas-saint-laurent.org/texte.asp?id=5688>

Site Internet de la ville de Rivière-du-Loup :

<http://www.ville.riviere-du-loup.qc.ca/actualite/Comm-vitesse-2008.pdf>

<http://www.ville.riviere-du-loup.qc.ca/actualite/Comm-prixAQTR.pdf>

Le bruit nous isole... baladeur mortel ? !

Un piéton a été tué le 14 mai dernier à Cranbrook, près de Vancouver, lorsqu'un hélicoptère en difficulté s'est écrasé dans une rue. Le hic, c'est que ce piéton, un jeune étudiant de 23 ans, n'aurait pas perçu les signes avant-coureurs de la chute de l'hélicoptère en raison de l'utilisation d'un lecteur de musique portatif. Ce n'est pas le premier accident rapporté où le port d'écouteurs a réduit la vigilance à l'égard d'événements survenus près des personnes.



Sources :

<http://www.edmontonsun.com/News/2008/05/18/5605276.html>

<http://www.cbc.ca/canada/british-columbia/story/2008/05/14/bc-helicopter-crash-victims-names.html?ref=rss>

http://ca.news.yahoo.com/s/capress/080518/national/headphone_dangers

IRSST : nouveau responsable - Bruit et vibrations

L'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) a fait connaître en décembre dernier le nom du nouveau responsable de la recherche menée à l'égard du bruit, soit monsieur Franck Sgard. Celui-ci succède à monsieur Paul-Émile Boileau qui agissait comme responsable de ce champ depuis 2001.

Monsieur Sgard a une vaste expérience dans le domaine puisqu'il était



Franck Sgard

responsable de l'équipe d'acoustique du *Laboratoire des sciences de l'habitat de l'École nationale des travaux publics*, en France. Depuis plus d'un an, il était chercheur invité à l'IRSST où il agissait comme expert dans un projet sur l'enclassement acoustique des machines. Il est titulaire d'un doctorat en acoustique et d'une maîtrise en génie mécanique. Au moment de sa nomination, la présidente-directrice générale d'alors, madame Diane Gaudet, mentionnait que « *ce chercheur dispose de tout le bagage didactique et de l'expertise pour consolider, à titre de responsable, le champ Bruit et vibrations et soutenir la Direction scientifique dans le choix des orientations de recherche de ce champ* ».

Source : http://www.irsst.qc.ca/fr/_communique_100224.html



Source de l'image : http://www.hockeycanada.ca/client_asset/digital_asset/3/9/8/9/8/ima_ge_edff315d91f51ce3bfa07681888c4aa9.jpg

Au hockey ... le bruit peut plaire !

Dans le cadre du championnat mondial tenu à Québec et à Halifax, en mai, sous l'égide de la Fédération internationale de hockey sur glace, l'entraîneur de l'équipe canadienne affirmait avoir hâte de retrouver la foule québécoise et l'ambiance qui régnait au Colisée Pepsi : « *Je n'avais jamais dirigé dans un building aussi bruyant que lors de nos matchs hors concours. J'ai hâte de voir à quel point ça le sera en demi-finale alors que l'édifice sera plein à craquer* ».

Source : C. Tardif. *Du bruit qui plaît. Le Soleil*. Vendredi le 16 mai 2008, p. 54. <http://www.cyberpresse.ca/article/20080516/CPSOLEIL/80515274/6808/CPSOLEIL04>

Outil

Le BRUIT en milieu de travail... toujours très présent! Parlons en!

Voilà le thème d'un récent Bulletin de santé au travail, « *Le Boulot Santé* », destiné aux entreprises de la région de la Montérégie dans lesquelles interviennent les équipes de santé au travail de la région. Le numéro, publié en décembre dernier, présente non seulement un portrait complet de la situation du bruit et de la surdité causée par le bruit en Montérégie, mais il aborde aussi les diverses conséquences un peu moins reconnues du bruit sur la santé et la sécurité.

On y trouve aussi un exemple de réduction du bruit dans une entreprise permettant de confirmer que réduire le bruit peut être rentable tant au plan de la santé, de la sécurité que pour la qualité et le taux de production de l'équipement visé. D'autre part, le bulletin fait une mise au point sur l'efficacité réelle des protecteurs auditifs et les conditions à respecter pour une utilisation la plus adéquate possible par les travailleurs.



Le bulletin profite de l'occasion pour aborder le projet provincial visant la réduction du bruit dans les entreprises des secteurs scieries et première transformation du bois pour les postes exposant des travailleurs à des niveaux de bruit extrêmes.

Finalement, on détaille le quoi, le qui et le comment de l'implantation d'un plan d'action de réduction du bruit à l'entreprise.

Pour accéder au document : *Le BRUIT en milieu de travail...toujours très présent! Parlons-en!* - Édition du **Le Boulot santé - Bulletin montérégien en santé au travail**. Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Longueuil, décembre 2007.
<http://www.santeautravail.net/popup.aspx?action=28&id=6974&langue=fr>

Contestation des indemnités à verser à des citoyens pour bruit et poussière devant la Cour Suprême

Une cause fort importante est entendue depuis le 27 mars dernier devant la Cour Suprême du Canada (*Ciment St-Laurent c. Barrette et al.*). En effet, le plus haut tribunal du pays a entrepris des travaux quant à la contestation de Ciment St-Laurent pour faire annuler des décisions antérieures de deux tribunaux. Cela vise notamment l'annulation du versement d'indemnités pour les inconvénients subis par les personnes du voisinage de l'usine en raison du bruit et de la poussière émanant de cette entreprise. En effet, environ 2000 citoyens de l'arrondissement Beauport à Québec s'étaient vus accorder un dédommagement de 12 millions de dollars couvrant, selon les secteurs, les années 1991 à 1997.



L'usine de Ciment St-Laurent à Beauport (archives Radio-Canada)

En contestant les indemnités, l'entreprise demande d'être entendue sur le fond, soit qu'elle soutient avoir respecté les normes environnementales ce qui ne la rendrait pas responsable des inconvénients qu'on lui reproche. Un élément fondamental semble baser sur l'interprétation que fera la cour du *Code civil du Québec* (art. 976) quant à une responsabilité et au versement d'indemnités pour troubles de voisinage.

Une longue lutte

C'est en 1993 que les citoyens ont débuté leurs premières démarches qui ont mené au dépôt d'un recours collectif contre l'entreprise. En 2003, un premier tribunal, la Cour supérieure a condamné l'entreprise à dédommager les résidents à partir du recours collectif exercé sous l'article 976 du Code civil du Québec et ce, malgré que l'entreprise ait été reconnue innocente de tout comportement fautif. De nouveau en 2006, ce sera au tour de la Cour d'appel de donner raison aux citoyens en établissant que la juge de première instance a commis une erreur en retenant la responsabilité personnelle sans faute de l'appelante. Ainsi, la Cour d'appel a établi que Ciment Saint-Laurent a commis une faute au sens de l'article 1457 du Code civil du Québec, puisqu'elle avait l'obligation de maintenir ses équipements antipollution en état de fonctionnement optimal en tout temps pendant les heures de production. Il faut noter que l'usine de l'arrondissement Beauport a été fermée en 1997.

Accès à la justice pour des problèmes environnementaux

De plus, certains groupes environnementaux (ex. Ecojustice et Amis de la Terre Canada) ont demandé et obtenu de la Cour suprême d'être entendus. Ces groupes veulent apporter à la Cour leur éclairage quant à la décision de la Cour d'appel qui semble avoir limité l'accès à la procédure du recours collectif dans les cas de nuisance environnementale.

Sources : Radio-Canada, Québec, :
http://www.radio-canada.ca/regions/Quebec/2008/03/27/007-ciment_st_laurent_cour.shtml

Cour suprême du Canada :
http://cases-dossiers.scc-csc.gc.ca/information/cms/case_summary_f.asp?31782

http://cases-dossiers.scc-csc.gc.ca/information/cms/docket_f.asp?31782

Intervention en Cour suprême du Canada de groupes environnementaux soucieux de préserver le droit au recours collectif en matière environnementale (communiqué de presse, 27 mars 2008)

<http://www.ecojustice.ca/media-centre/press-releases/intervention-en-cour-supreme-du-canada-de-groupes-environnementaux-soucieux-de-preserver-le-droit-au-recours-collectif-en-matiere-environnementale/>

Hydravions et bruit en Mauricie : Transports Canada consulte

En Mauricie, des résidents et riverains du Lac-à-la-Tortue tentent de faire valoir leur droit à une certaine quiétude. Cette prétention s'oppose à un opérateur d'hydravions qui amène dans cette région plusieurs touristes engendrant ainsi un apport économique. Depuis plusieurs années, ce regroupement tente de faire valoir ses droits à une vie plus saine, principalement en été et au début de l'automne où les vols touristiques apparaissent plus fréquents.

Or, au cours de l'automne dernier, la Ville de Shawinigan (avec qui Lac-à-la-Tortue est fusionné depuis 2002) a d'abord demandé au gouvernement fédéral d'interdire les vols touristiques par hydravions. Puis, elle a utilisé un article d'une loi fédérale pour demander que Transports Canada tiennent une consultation sur le problème du bruit causé par les nombreux vols d'hydravions dans cette région de la Mauricie.

Ces consultations ont eu lieu au cours de janvier dernier. Au total cinq mémoires et 330 lettres ont été déposés auprès de cet organisme qui pourra prendre une décision d'ici peu. Les recommandations seront d'abord adressées à un comité sur le bruit, puis à celui de la réglementation de l'aviation civile pour enfin aboutir au ministre fédéral des Transports, M. Lawrence Cannon. Il pourrait s'en suivre un arrêté ministériel advenant une éventuelle décision quant à l'interdiction des vols touristiques.

Sources : G. Veillette. La Coalition contre le bruit ne lâche pas le morceau. **Le Nouvelliste**, 17 janvier 2008.

<http://www.cyberpresse.ca/article/20080117/CPNOUVELLISTE/801170969/5409/CPNOUVELLISTE>

G. Veillette. Consultation au Lac à la Tortue : peu de mémoires déposés. **Le Nouvelliste**, 16 janvier 2008

<http://www.cyberpresse.ca/article/20080116/CPNOUVELLISTE/801160927/5409/CPNOUVELLISTE>

A.-A. Trudel. Aviation Mauricie propose une diminution du nombre de vols. **L'Hebdo du St-Maurice**. 28 novembre 2007.

<http://www.lhebdodustmaurice.com/article-162656-Aviation-Mauricie-propose-une-diminution-du-nombre-de-vols.html>

A.-A. Trudel. Hydravions au Lac à la Tortue : le début de la fin. **L'Hebdo Mékinac-Des Chenaux**. 17 novembre 2007.

<http://www.lhebdomekinacdeschenaux.com/article-159003-Hydravions-au-lac-a-la-Tortue-le-debut-de-la-fin.html>



Solutions

Milieu de travail



Saviez-vous que ?



Source :
<http://www.cittaslow.com/>

La réduction du bruit n'est pas sans (100) solutions

L'INRS récidive. Après son excellent guide sur « **Techniques de réduction du bruit en entreprise : quelles solutions, comment choisir?** » publié en 2006, elle vient de publier en décembre dernier un autre recueil d'aussi belle facture et de qualité. Celui-ci regroupe **100 fiches** présentant des solutions diverses et variées à plusieurs problèmes de bruit au travail et dans divers secteurs d'activités.

Ce document est en quelque sorte une suite logique du précédent. Il s'agit d'un ensemble de cas illustrant comment on peut prévenir concrètement les effets sur la santé dus au bruit. L'information contenue dans les fiches est présentée de façon synthétique et complète, tout en décrivant la nature du problème et les gains obtenus par suite de l'application de diverses mesures de contrôle ou de limitation de la propagation. **Un guide à consulter obligatoirement pour qui cherche des applications pratiques et des solutions pour réduire le bruit en milieu de travail.**

Source : P. Canetto et G. Jeanjean. **Techniques de réduction du bruit en entreprise : exemples de réalisation.** INRS, Paris, décembre 2007. 113 p. (ED 997)

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/BC3628307AC475DE412573D900362C08/\\$File/ed997.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/inrs01_search_view/BC3628307AC475DE412573D900362C08/$File/ed997.pdf)

Slow Cities ou villes de la lenteur...et moins de bruit

Il existe un mouvement des villes de la lenteur qui a débuté à la fin des années '90 en Italie. Les villes qui en font partie doivent répondre à certains divers critères qui ont pour but la qualité de vie des citoyens et les échanges entre eux. Ces villes se caractérisent par moins de résidents (taille inférieure à 50 000h), moins de circulation et de trafic **et moins...de bruit.**

Une liste de villes qui font partie de ce mouvement, au nombre d'environ 80, est disponible sur *Wikipedia*. Il s'agit de villes essentiellement concentrées en Europe (Allemagne, Grande-Bretagne, Pologne, Italie, etc.), mais dont quelques-unes sont situées en Australie et en Asie (Corée du Sud).

Sources : Le blogue de Mel. Radio-Canada, 17 janvier 2008.

http://www.radio-canada.ca/jeunesse/exprime-toi/blogue_mel_niv2.asp?no_section=blogueDeMel&no_contenu=6700

<http://en.wikipedia.org/wiki/Cittaslow>

http://www.slowmovement.com/slow_cities.php





Génétique et prévention de la surdité professionnelle?

Deux chercheurs étasuniens, Davis et Butler, s'intéressent à la génomique en visant à identifier et caractériser les variantes génétiques qui peuvent augmenter la susceptibilité personnelle pouvant causer des pertes auditives dues au bruit. L'objectif ultime de cette recherche est de réduire l'incidence de la surdité causée par le bruit en réalisant des tests génétiques (une fois les gènes responsables identifiés) auprès des travailleurs!

Sources: <http://www.cdc.gov/niosh/enews/enewsV6N2.html> et <http://www.cdc.gov/genomics/activities/fund2008.htm>

Consulter aussi : Davis R.R., Kozel P. and L.C. Erway (2003). Genetic influences in individual susceptibility to noise : A review. **Noise & Health**. 5 (20) : 19-28. http://www.noiseandhealth.org/temp/NoiseHealth52019_113016.pdf

NDLR : Dérapage potentiel à l'horizon

Ceci n'est que le début d'une longue saga en santé au travail qui vaudra pour la surdité professionnelle, mais aussi pour toutes les maladies. C'est tout le développement de la génomique et des profils de susceptibilité qu'elle permet qui amènent à poser diverses questions sur une utilisation éthique des tests génétiques. **L'usage positif théorique:** mieux informer les individus de leur profil [risques, mais aussi profil protecteur (on pourra identifier des «résistants» à toutes sortes de maladies et de risques au travail ou de la vie courante)] et ainsi de leurs choix personnels ou professionnels; meilleure planification sanitaire (groupes à risque) pour la santé publique; etc. **Effets pervers théoriques (et connus):** ciblage, stigmatisation, négation de l'accès à l'emploi, à l'assurance et aux prêts dans les banques. Ex. Un travailleur testé positif ne pourrait travailler dans le bruit permettant une sélection des travailleurs « résistants » à exposer. Il s'agit d'une stratégie de recherche surprenante qui ne considère que la surdité dans les effets sur la santé.

Le grand défi posé par la génomique est à nos portes, d'autant plus qu'elle se développe à une allure effrénée et semble mal encadrée juridiquement dans la course aux brevets pour des tests spécifiques. Ainsi, des chercheurs réussiront à vendre l'idée à des employeurs que les personnes avec le profil « XyZooWknei » ont 32% plus de chance de développer une surdité dans 30 ans et qu'il vaut donc la peine de faire de la présélection à l'embauche. Il y a déjà plein de questionnements sur les examens médicaux pré emploi non validés, voire inutiles qui sont faits actuellement. La disponibilité des tests génétiques risquent de s'ajouter à la batterie de ces examens qui discriminent sans lien avec les capacités fonctionnelles. Les droits de gérance ou droits économiques sont-ils premiers pour sélectionner des personnes plutôt que d'investir dans une meilleure et plus saine gestion des risques? Ce genre d'étude occulte non seulement les autres effets du bruit sur la santé mais fait en sorte que l'on pourra continuer de polluer l'environnement tant en milieu de travail que dans les communautés.

Coûts sous-estimés du bruit en milieu de travail

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié à la fin de l'automne une étude sur l'analyse des coûts associés au bruit en milieu de travail pour le régime d'indemnisation québécois. Les résultats montrent que les déboursés de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)





Lu pour VOUS

en matière de surdit  ne repr sentent qu'environ le quart des co ts r els du bruit en milieu de travail. L'estim  de ces co ts a  t   tabli sur l'hypoth se que 60% des travailleurs qu b cois  taient expos s   des niveaux sonores exc dant la norme qu b coise de 90 dBA. Ainsi, les chercheurs estiment que le **co t annuel r el pour le r gime d'indemnisation s' l ve   35,4 M\$ au lieu des 8,4 M\$** bas s sur les seules donn es du r gime d'indemnisation, notamment en consid rant les accidents survenus attribuables au bruit ou   une perte d'audition.

Selon l' tude, les co ts du bruit pour le r gime d'indemnisation doivent donc, non seulement consid rer le co t des cas de surdit  professionnelle, mais ceux d'accidents survenus en milieux bruyants pour un plus juste portrait de la situation. L' valuation du co t du bruit appara t fortement sous-estim  tant pour le r gime d'indemnisation que pour les milieux de travail. Cette sous-estimation des co ts du bruit s'ajoute au fait que trop souvent cet risque est peu consid r  tant par les milieux de travail, les d cideurs et par la population de mani re g n rale.

Au total, le nombre de cas de surdit  indemnis s annuellement demeure important et le nombre d'accidents de travail auquel il peut  tre associ  est consid rable. Ainsi, au plan pr ventif, une diminution des niveaux de bruit en milieux de travail sera associ e   une diminution des cas de surdit s professionnelles que du nombre d'accidents.

  noter que cette recherche a  t  men e en collaboration avec des chercheurs de l'Universit  de Montr al et s'ajoute   une s rie d' tudes ayant mis en  vidence les cons quences du bruit sur la s curit  des personnes expos es.

Source : Girard, S A; Picard, M et al. (2007). **Le bruit en milieu de travail : une analyse des co ts pour le r gime d'indemnisation.** INSPQ, Qu bec, 43 p. <http://www.inspq.qc.ca/publications/notice.asp?E=p&NumPublication=712>

Outils portatifs et bruit

L'Institut de recherche Robert-Sauv  en sant  et en s curit  du travail (IRSST) a publi  r cemment les r sultats d'une  tude caract risant le bruit et les vibrations de 5 classes d'outils portatifs utilis s dans l'industrie de la r paration automobile. Les types  tudi s sont : cl  pneumatique, cl  pneumatique   impact (  chocs), meuleuse d'outillage, meuleuse, ponceuse et marteau pneumatique.

Les mesures visant    tablir les niveaux de bruit et de vibrations ont  t  r alis es au moyen de 2 bancs d'essai diff rents, donc dans des situations contr l es, ainsi qu'en milieu de travail, essentiellement des garages. Pour le bruit, un premier banc d'essai cherchait   mesurer la puissance acoustique rayonn e par l'outil (ISO 15744) et le second, d'ailleurs initi  par l'IRSST, voulait tenir compte de l'interaction entre l'outil et la pi ce travaill e pour des t ches bas es sur les observations faites en milieu de travail (ex. : visser des  crous sur des tiges filet es, meulage d'une plaque encastr e d'acier doux, etc.). D'ailleurs, le 2^e banc d'essai a permis de noter, dans le cas des meuleuses, que **l'interaction pi ce-outil est une source dominante de bruit avec des niveaux de 9   10 dBA plus  lev s que le banc d'essai** de premi re g n ration. De mani re g n rale, les chercheurs notent que les mesures faites en l'absence de la pi ce travaill e, pour certains tests, ne sont pas n cessairement repr sentatives tant pour le bruit que pour les vibrations.

Globalement, les mesures faites dans des conditions contr l es de laboratoire pr sentent des  carts moindres entre les valeurs minimales et maximales (1,5



à 8,6 dBA) comparativement aux mesures réalisées dans les garages (15,3 à 21,1 dBA). Pour les mesures faites en milieux de travail, les ponceuses sont les outils les moins bruyants (83,2 – 104,3 dBA) alors que le marteau pneumatique est le plus bruyant (101,1 à 117,4 dBA).

Finalement, tant les résultats obtenus que les observations faites ont permis de suggérer des solutions pour réduire l'exposition au bruit et aux vibrations. On peut résumer ainsi ces recommandations :

Choisir un outil muni d'un silencieux à l'échappement :	Clés pneumatiques : possibilité de -7 dBA Meuleuses d'outillage : possibilité de -9 dBA Ponceuse (échappement étant la principale source)
Choisir un modèle moins bruyant (Clés pneumatiques à impact) :	Possibilité de diminuer l'exposition du travailleur de 4,5 dBA
Opérer à la pression d'alimentation recommandée par le fabricant	} Tous les outils
Lubrifier quotidiennement (ou selon les recommandations du fabricant)	

D'autres mesures préventives visent à réduire les vibrations : maintien des doigts et des mains au chaud, éloignés de l'échappement d'air froid des outils, port de gants, axe de rotation horizontale pour les clés pneumatiques à impact, dispositif antivibratile sur marteau pneumatique ou si possible, utiliser un autre outil tel une meuleuse. Pour en savoir davantage, il est possible de consulter l'étude complète sur le site de l'IRSST.

Source : P. Marcotte, R. Oddo, J. Boutin, R. Boilley, H. Nélisse *et al.* **Industrie de la réparation automobile : caractérisation du bruit et des vibrations émis par les outils portatifs.** Montréal, IRSST, 2008, 111 p., Coll. Études et recherches. Rapport R-554.
<http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-554.pdf>

Écouté pour vous

À propos du silence

Le 11 mai dernier, l'animateur philosophe homme de théâtre Jacques Languirand a traité de la question du bruit, mais plus spécifiquement des « pouvoirs du silence » à son émission hebdomadaire « *Par 4 chemins* » sur les ondes de la radio de Radio-Canada. S'inspirant d'un livre de John Lane, il a rappelé l'envahissement continu du bruit sur le silence. La campagne tout autant que la ville sont des lieux où le bruit et le chaos qui en résulte ne s'expriment que trop. Il a rappelé au passage ses effets sur la santé et ses impacts dans la vie des personnes, par exemple, l'aliénation...



La charge de stress induite par le bruit, bruit lié à notre rythme de vie que trop trépidante, devient de plus en plus difficile à évacuer. Même la petite voix intérieure n'arrive plus à trouver un espace pour se reposer. Nous vivons dans le bruit et notre vie quotidienne se résume bien souvent à un vacarme permanent qui nous empêche de penser, de nous concentrer et d'être sereins.

Pour en avoir davantage :

<http://www.radio-canada.ca/radio/emissions/document.asp?docnumero=57195&numero=26>

Il est possible consulter, en ligne, certaines parties du livre de John Lane (*Les pouvoirs du silence*, Éd. Belfond. Paris, 2008, 204 p.) à l'adresse suivante :

http://www.espritdouverture.fr/site/les_pouvoirs_du_silence_&600&eso01.html?12

Oreille, tigre et bruit

À Montréal, en avril 2008, du 1^{er} au 26, le Théâtre d'Aujourd'hui a présenté une pièce d'Alexis Martin dont le propos avait trait au bruit. Est-il possible que l'oreille ne puisse absorber qu'une quantité limitée de mots et que, dépasser un certain seuil, elle bloque, elle devient saturée ?

Ainsi, on a dit que cette pièce plongeait le spectateur dans le « *subtil bourdonnement de l'ère de la communication* ». Dans un monde axé sur l'hypercommunication (cellulaires, messageries texte, média) la question du poids des mots était aussi posée quant à leur véracité ou à une contribution au bruit de fond ambiant. Le discours, les mots ne construisent plus de sens et deviennent un bruit de fond. « *Et si les mots polluaient ?* » rapportait Catherine Léger dans un résumé de cette pièce sur le site Internet de cette compagnie théâtrale.



Le silence était bien sûr partie prenante de la pièce, notamment lorsqu'on aborde la relation de couple et l'hypercommunication, « *Le rapport à soi, c'est le silence [et] le rapport à l'autre, le bruit* ». La paix ne s'obtiendrait que par un repli sur soi car dans un monde trop bruyant, il n'y a qu'interférences rendant difficiles les vrais échanges. En somme, cette pièce serait « *un portrait fouillé de ce monde explosivement volubile qui à la fois nous enivre et nous étourdit* ».

Source : Catherine Léger – Oreille, tigre et bruit - Résumé
<http://www.theatredaujourd'hui.qc.ca/Piece.aspx?id=15>



Wind Turbine Noise (WNT) 2007 - Second International meeting on Wind Turbine. Lyon, France, 20-21 Septembre 2007.

Tous les résumés des diverses conférences présentées à ce congrès sont disponibles à l'adresse Internet suivante :
http://www.confweb.org/wtn2007/ABSTRACTS_WTN2007.pdf

Le prochain congrès aura lieu en 2009 en Scandinavie.

Réseaux de surveillance acoustique – Paris, 4 juin 2008

Le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB) a organisé avec divers partenaires un colloque fort intéressant sur les réseaux de surveillance du bruit. On y a présenté l'état de l'art en ce domaine ainsi que divers réseaux de surveillance acoustique : réseaux permanents du bruit urbain avec témoignages des populations concernées, la surveillance des lieux de loisirs (ex. festivals, circuit automobile) ainsi que la surveillance des chantiers de construction et des sites industriels.



Pour accéder au contenu des présentations qui y ont été faites :
http://www.bruit.fr/diaporamas/paris_2008_surveillance.htm

**Responsable de
la rédaction :**
Richard Martin

**Assistants à la
rédaction:**
Pierre Deshaies
Pierre Lainesse

Collaborateurs :
Brigitte Pelchat
Pauline Fortier
Pierre Canetto
Pierre Marcotte
Serge André Girard
Jacques Millette
Chantal Laroche
André Morasse

Direction de santé publique
et de l'évaluation
Agence de la santé et des
services sociaux de
Chaudière-Appalaches
100, rue Monseigneur-
Bourget, bureau 400
Lévis (Québec) G6V 2Y9

Téléphone:
(418) 833-4864 poste 505

Télécopieur:
(418) 835-6006

Abonnement gratuit et
correspondance :

Courriel (Internet):
tapageur@ssss.gouv.qc.ca

LotusNotes (intranet):
12 DSPLevis Tapageur

Site Internet :
<http://www.santeautravail.qc.ca/ltapageur>

ISSN 1705-5830
Dépôt légal –
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec,
2008
Bibliothèque et Archives
Canada, 2008



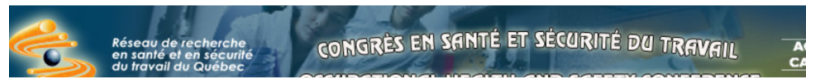
Acoustics'08. Paris, 29 juin au 4 juillet

2008. 155ème meeting de l'Acoustical Society of America (ASA), le 5ème Forum Acusticum et le 9ème congrès français d'acoustique (SFA). La manifestation a intégré également la 7ème conférence de l'Euronoise, la 9ème conférence sur l'acoustique sous-marine et le 60ème anniversaire de la SFA. Cette conférence, de très grande ampleur a été organisée par l'ASA, la SFA et l'EAA (European Acoustics Association). À noter que des chercheurs québécois et canadiens, groupés dans diverses organisations, y ont participé. Les résumés des nombreuses présentations faites peuvent être consultés à

partir du site du congrès : <http://www.acoustics08-paris.org/>

Congrès en santé et sécurité au travail, Montréal, 15-17 juin 2008 - CONNAISSANCES RÉCENTES BRUIT-TRAVAIL

Dans le cadre d'un congrès en santé et sécurité du travail organisé par le Réseau de recherche en santé et sécurité du travail du Québec



Québec, un symposium visant à partager des connaissances récentes sur les méfaits du bruit en milieu de travail a été organisé par deux professionnels de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Les aspects traités lors de ce congrès ont porté sur :

- les hospitalisations et décès par infarctus après avoir été exposé au bruit en milieu de travail;
- les mécanismes explicatifs entre l'exposition au bruit, les pertes auditives et les accidents du travail et de la route;
- les signaux d'alarme acoustique en présence de perte d'audition et du port d'une protection auditive;
- et les coûts des indemnités pour surdité professionnelle.

http://www.etsmtl.ca/zone2/recherche/rrsstq/Colloque2008/symposiums/symposium_8.html

Noiseatwork 2007 - 1er Forum européen sur les solutions efficaces pour maîtriser les risques du bruit au travail

Petit retour sur le congrès tenu l'an dernier à Lille, pour souligner que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a rendu disponible divers documents liés à ce congrès dont plusieurs concernent la **réduction du bruit** :

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Forum%20Europeen%20Bruit/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Forum%20Europeen%20Bruit/$File/Visu.html)

Tapageur ... origine du nom

Le nom du bulletin évoque notamment le bruiteur d'une émission de TV d'une autre époque de la Société Radio-Canada...Mais, il se dit aussi de celui qui cherche à attirer l'attention, qui provoque des commentaires (*Lexis*, de Larousse), qui fait du tapage, du bruit, du scandale, (*Le Petit Robert*). Comme nom, on l'emploie pour parler d'un agitateur, d'un fauteur de désordre (*Lexis*, de Larousse). Quant au mot tapage, *Le Petit Robert* indique qu'il peut avoir aussi le sens de publicité. **En somme, Tapageur est celui qui fait du bruit pour la bonne cause...**

Tapageur est un bulletin publié uniquement en format électronique par la Direction de santé publique et de l'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches et il est disponible gratuitement. Pour recevoir une copie, il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse tapageur@ssss.gouv.qc.ca. Pour mettre fin à un abonnement, le lecteur n'a qu'à envoyer un message à la même adresse.

La mention de marques de commerce n'implique pas une recommandation ou un appui de la part de la DSPE ou de la rédaction. Les références à des sites Internet ne sont fournies que sur la base d'un service au lecteur de **Tapageur** et n'implique nullement un endossement par la DSPE ou par la rédaction. La Direction de santé publique et de l'évaluation n'est pas responsable du contenu de ces sites. Les adresses Internet incluses dans **Tapageur** étaient réputées fonctionnelles au moment de la publication. Reproduction autorisée à des fins non commerciales à la condition d'en mentionner la source.